

MAIRIE
1 Place de l'Eglise
25390 FOURNETS LUISANS

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 septembre 2022
Jeudi vingt-neuf septembre deux mil dix vingt deux à 20 h 30

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage : 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.

Absentes excusées : Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Marie-Josèphe VERMOT

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Mme Christine MYOTTE-DUQUET

Le compte-rendu du mois précédent, lu par Mme Christine MYOTTE-DUQUET, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Compte-rendu de la réunion communautaire du 26 septembre 2022 : il peut être consulté sur le site portes-haut-doubs.com. Les sujets suivants ont été abordés :
 - o Remplacement de M. Thierry Vernier par Mme Marina Tasseti au poste de Vice-Présidence de la CCPHD ;
 - o Création d'un poste d'animateur économique ;
 - o Comité de pilotage du PLU intercommunal : projet à finaliser pour le 1^{er} semestre 2023 ;
 - o Attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de 2 déchetteries (Orchamps-Vennes et Pierrefontaine-les-Varans).
- La commune participera à une rencontre « communes services de proximité » avec la CCPHD le 6 décembre à Valdahon.

SYNDICAT DE L'EAU

- Travaux d'interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue : le chantier a bien avancé. Des petits travaux sont prévus sur le réservoir de Remonot.

BOIS ET FORETS

- Dans le cadre des travaux d'interconnexion du Syndicat de l'Eau (installation d'une station de pompage sur la parcelle ZO 19 – d'une surface de 1473 m²), la DDT demande à la commune, pour compenser le défrichement nécessaire, la boisement ou reboisement d'une parcelle de la même surface. Le conseil municipal demande donc l'autorisation de distraire du régime forestier et de défricher la parcelle ZO 19 sur 14a

et 73 ca, et l'autorisation de faire appliquer le régime forestier à la parcelle ZL 7 sur une surface de 41a 40 ca.

- La commission organisera la vente de bois aux habitants pour la fin du mois d'octobre.
- La commission a rencontré Mme Kristialia JACQUILLET, nouvelle garde-forestière du secteur, afin de faire un point sur la forêt communale.

VOIRIE

- L'entretien de la voirie communale (système PATA) est en cours de pose par l'entreprise VERMOT.
- En remplacement de panneaux manquants ou détériorés, une commande a été passée à l'entreprise Signaux GIROD. Le devis est en attente de réception.

AGRICULTURE / ASSAINISSEMENT

- Renouvellement du bail du Billecot, exploité par M. Herbert BOLE-FEYSOT, pour une durée de 9 ans partant au 1^{er} janvier 2023.

BATIMENTS COMMUNAUX

- La commune doit faire part de sa décision avant le 1^{er} novembre, à savoir si elle exerce ou non son droit de préemption sur la vente de l'annexe de l'ancienne Auberge du Luisans. Une réunion se tiendra rapidement afin de délibérer sur ce sujet.
- Les travaux de réfection du logement à l'ancienne cure du Luisans sont terminés. Le conseil municipal décide d'établir un bail de location à Mme Sonia LOPES à partir du 1^{er} octobre, pour un montant mensuel de 540 € + 60 € de charges soit un loyer à 600 €. L'état des lieux sera réalisé le 1^{er} octobre.
- Salle des fêtes :
 - o La commission communale doit se réunir afin de désigner un ou plusieurs responsable(s) des états des lieux qui accompagnera les locataires de la salle à chaque location. Un inventaire complet du matériel sera réalisé.
 - o Il est décidé de réserver la salle à la Chorale Haut Doubs Chœurs chaque vendredi de 17h30 à 19h30 pour les répétitions.
 - o Suite à des demandes d'occupation de la salle des fêtes par des organismes divers, des tarifs « entreprises » seront décidés lors du vote des tarifs 2023.
- Périscolaire : le lave-vaisselle, l'adoucisseur et la centrale de nettoyage sont défectueux ; suite à un devis transmis par Install'Nord, le conseil municipal valide la remise en état pour un montant de 1 169.5 euros TTC. A noter que d'autres devis seront demandés pour les prochaines interventions.

PERSONNEL COMMUNAL

- La commune choisit d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2023., afin d'assurer la collectivité contre les aléas financiers en cas d'indisponibilité physiques des agents.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

- Vote du taux de la Taxe d'Aménagement : le conseil municipal décide de ne pas le modifier et le maintenir à 2% pour l'année 2023.
- Un échange est réalisé entre la commune et la succession Louis Busson. Les parcelles ZD 92 et 94 d'une contenance de 1a 26ca sont échangées par la commune au profit

des parcelles ZD 98 et 99 d'une contenance de 2a 65ca. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'échange et tout document relatif à cette affaire.

- Demande de participation à la commune : M. Emmanuel REMONNAY (Forestis 2000) demande une aide financière à la commune pour un projet d'enfouissement de lignes électriques à la Portote (dans le cadre de la pose de la conduite d'eau pour l'interconnexion des syndicats). Le montant total du devis est de 33 108.19 € HT ; la commune décide d'apporter une aide à hauteur de 10% du devis, soit 3 310.82 €.
- Etude de dossiers d'urbanisme :
 - o P.C. MYOTTE-DUQUET Habitat pour la réhabilitation d'une maison Rue Rocapin et la création de 5 logements ;
 - o D.P. MYOTTE-DUQUET Dimitri pour l'agrandissement d'un garage et d'une terrasse rue des Sorbiers ;
 - o D.P. PRIEUR Christophe pour le changement d'une porte de garage rue St Claude au Luisans ;
 - o D.P. MIRANDA DA SILVA Joaquim Manuel pour la création d'un abri-toiture rue des Genévriers.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

- Le conseil municipal organisera le repas des Aînés le samedi 21 janvier 2023.
- Réception d'un courrier de l'entreprise JACOULOT pour des paniers garnis de fin d'année : la commission se réunira en temps voulu pour les cadeaux de fin d'années aux personnes de + de 80 ans.
- La commune valide les tarifs 2022-2023 de la redevance des activités nordiques du Ski-Club :

Redevance SAISONS *Valables sur l'ensemble des sites agréés par Nordique France et Romandie Ski de Fond*

- | | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| • NATIONAL ADULTE (à partir de 16 ans) | du 01.10.2022 au 15.11.2022 | 180 € |
| • NATIONAL ADULTE (à partir de 16 ans) | à partir du 16.11.2022 | 210 € |
| • NATIONAL JEUNE (6-15 ans inclus) | du 01.10.2022 au 15.11.2022 | 65 € |
| • NATIONAL JEUNE (6-15 ans inclus) | à partir du 16.11.2022 | 75 € |
| • NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Adulte | | 104 € jusqu'au 15-11-22 |
| • NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Adulte | | 121 € du 16-11 au 16-12-22 |
| • NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Adulte | | 132 € à partir du 16-12-22 |
| • NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Jeune | | 44 € jusqu'au 15-11-22 |
| • NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Jeune | | 49 € à partir du 16-11-22 |
- NORDIQUE ⁽¹⁾ MONTAGNES DU JURA Famille : Pass offert à partir de la 4^{ème} personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16ans dans la limite de 3 gratuits. (Adulte = parents et jeunes à partir de 16 ans ; Jeunes = 6 à 15 ans révolus). Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.

Redevance HEBDOMADAIRES

PASS NORDIQUE HEBDO MONTAGNES DU JURA ⁽¹⁾ :

- | | |
|-------------------------------|------|
| • ADULTE (à partir de 16 ans) | 49 € |
| • JEUNE (6-15 ans inclus) | 32 € |

- FAMILLE (idem que précédemment)

Redevance SAISON de SECTEUR (Val de Vennes)

- | | |
|-------------------------------|----------|
| • ADULTE (à partir de 16 ans) | 30 € |
| • JEUNE (6-15 ans révolus) | 10 € |
| • PARTENAIRES ⁽²⁾ | Gratuité |

Redevance PASS SEANCE :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| • ADULTE (à partir de 16 ans) | 7 € |
| • JEUNE (6-15 ans révolus) | 2 € |
| • PARTENAIRES ⁽²⁾ | Gratuité |

COMMUNICATION

- Installation de la fibre à la mairie et à l'école : des devis sont à l'étude.
- Renouvellement du site internet de la mairie : l'entreprise « Réseau des communes » a transmis un devis de 1 512.00 € TTC pour 3 ans. Le conseil municipal valide cette offre.

ENFANCE / ECOLE

- La date du mardi 11 octobre sera proposée à l'école maternelle et l'école primaire pour une rencontre « conseil d'école » commune à tout le RPI.

DIVERS

- Courrier de Fanny Foodtruck demandant à s'installer tous les mardis soir devant la salle des fêtes pour un commerce ambulancier de restauration.
- Chats errants au Luisans : suite à la demande de remboursement de deux stérilisations avancées par des habitants de la commune, la commune règlera ces frais.
- Carte de remerciements de Mme Colette REVILLOT suite à son départ du RPI.
- Demande de l'association « Gym Tonique Saugette » recherchant une salle de remplacement de mai à juin 2023 : la commune est d'accord de louer la salle des fêtes, modalités à voir avec l'association.
- Remerciements de ONCODOUBS pour la subvention versée par la commune, et demande pour une action Octobre Rose sur la commune le 29 octobre (à organiser avec le comité des fêtes).
- Remerciements de la Ronde de l'Espoir pour l'accueil fait aux cyclistes lors de la course du 3 septembre.
- Lecture d'une demande de subvention de M. Jacques LEPOURCELET, qui avait fait un tour de France pour présenter la Maladie de Ménière en 2016.
- Demande de Mme Nicole BERTHET pour une revalorisation de la subvention annuelle versée à la bibliothèque communale pour l'achat de livres. Le conseil municipal décide d'octroyer 100 euros de plus par an, soit une subvention de 500 euros.

Vu, le Maire,
Thierry COURTOIS